Encore l'oreiller

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 29

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-194386

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

M. Cupelin, qui a dressé les plans de construction du tir, refuse toute indemnité pour ce travail. Le comité décide à l'unanimité de lui faire cadeau, à titre de reconnaissance, de 2 setiers d'Yvorne 1841.

* * *

Tir cantonal de Lausanne, 1848.

Ce n'est qu'en 1852 ou 1853 que la place de Beaulieu fut acquise en commun, par l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne. En 1883, elle devint la propriété exclusive de la commune de Lausanne, ensuite de convention entre celle-ci et l'Etat, au sujet de la place d'armes.

Donc, en 1848, le comité du tir cantonal eut à traiter, d'un côté, avec le propriétaire de la campagne des *Bergères*, pour l'installation du tir; de l'autre, avec le fermier du domaine de Beaulieu pour la place de fête. Ce domaine appartenait alors à l'hoirie de M. le professeur Conod.

Il fut payé au fermier Fluckiger une indemnité de 1000 fr.

* * *

Le nombre des cibles était de 40.

La cantine fut construite par les entrepreneurs Grobéty et Rosenbuch, pour le prix de 1100 fr.

La commune de Lausanne fit don au comité de 600 sapelots, mais ce nombre n'étant pas suffisant, il fut écrit aux communes de Lutry, Belmont, Froideville, Cugy, Le Mont, Bussigny, Ecublens, Savigny, Romanel et Pully, les priant d'en amener le plus possible sur la place du tir.

Le comité loua du nommé Schiess, une chambre et une cuisine, ainsi que l'emplacement suffisant à la grange pour loger les marqueurs. Les débris de la paille destinée à la couche des marqueurs devaient rester à la société.

Le cantinier devait payer à la société un loyer de 200 fr. s'il vendait 30 chars de vin au moins, et 300 fr. s'il vendait plus de 30 chars.

La recette des différentes cibles s'éleva à fr. 32,641 (ancienne monnaie).

Le compte général solda par un déficit de fr. 932 26 1/2 rappes.

* * *

Voici, en terminant, quelques chiffres concernant le tir cantonal de 1894, qui peuvent donner lieu à de curieuses comparaisons avec ce qui précède.

Il a été acheté 65,000 litres de vin.

On peut supposer, sans rien exagérer, qu'il se vendra, sous la cantine, 80,000 bouteilles, au moins.

Le nombre des cibles est de 76.

Une jolie fourchette.

La boutade de cette grande dame de la cour de Louis XVI : « Si le peuple n'a pas de pain, qu'il mange de la brioche, » n'est vraiment pas une solution; du reste, la façon dont, quelque temps après, on faisait passer le goût du pain n'en est pas une non plus; mais patience! on la cherche. On a, depuis longtemps, paré aux famines, — c'est toujours cela, — et même dans les prospectus des restaurants à vingt-quatre sous on lit : « Pain à discrétion, » à la suite du potage, des trois plats au choix, et du dessert également au choix, si restreinte soit sa variété.

Les restaurateurs n'ont peut-être jamais réfléchi à ce que ces mots : « au choix, » peuvent cacher; le menuet qui, au dire de Vestris, contenait tant de choses, est vide auprès du choix laissé à des mangeurs ruineux.

Un de ces ogres était aujourd'hui devant la police correctionnelle sous prévention de filouterie. C'est une espèce de grand monsieur qui semble n'avoir d'autre état qu'un état voisin de la misère; il est vêtu d'un paletot d'hiver qui traîne sur le pavé une existence décousue; il tient à la main un chapeau lustré à l'américaine sous un robinet de fontaine, et porte, en guise de cravate, une façon de fichu... comme l'as de pique, c'est le cas de le dire.

M. LE PRÉSIDENT, *au restaurateur*. — Le prévenu est allé dîner chez vous?

LE TÉMOIN. — Oui, monsieur... et quelle mâchoire! quel estomac!

M. LE PRÉSIDENT. — Il a fait une grosse dépense?

LE PRÉVENU. — Vingt-quatre sous; c'est un restaurant à vingt-quatre sous; ça n'est pas plus malin que cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dépensé 1 fr. 20 seulement, soit; mais ce n'est pas une raison pour avoir l'attitude que vous prenez ici.

LE TÉMOIN. — Oh! monsieur, c'était bien autre chose dans la salle où monsieur était attablé; on n'entendait que sa voix : « Garçon! du pain pour moi, du pain, garçon! » Il ne fallait s'occuper que de lui, et il vous avalait un plat que le garçon n'avait même pas eu le temps de servir un autre consommateur. Après le pain, dont il a pris au moins six fois...

LE PRÉVENU — La carte porte : « Pain à discrétion. »

LE TÉMOIN. — Oui, mais vous en demandiez à indiscrétion. Après le pain, il crie : « Garçon, et mon rosbif! — Voilà, monsieur. — Avec beaucoup de pommes... — Bien, monsieur. — Enormément de pommes! C'est bon, on... »

LE PRÉVENU. — Oh bon!... si ces messieurs en goûtaient... (*Rires.*)

LE TÉMOIN. — Je ne dis pas ça pour le rosbif.

LE PRÉVENU. — Ah! alors...

LE TÉMOIN. — Après le rosbif servi, le garçon croit qu'il va pouvoir s'occuper des autres clients; mais toujours la voix : « Garçon, du pain! » et puis : « Garçon! enlevez et servez-moi!... » et criant toujours : « Mais vous n'entendez donc pas, garçon? » Les consommateurs commençaient à s'impatienter de n'entendre que les cris de ce monsieur. Enfin, on lui porte un merlan : « Qu'est-ce que c'est que ça? dit-il. Du merlan! ça ne nourrit pas... et puis il n'est pas frais. Donnez-moi autre chose! » Et il demande, comme deuxième plat, un autre rosbif, qu'on lui sert, et toujours le cri : « Garçon, du pain!... » et puis : « Garçon! mon troisième plat. » Le garçon lui porte des épinards : « Des épinards!... dit-il, pour me f..... un dérangement de corps... » On lui dit qu'il ne reste plus d'autre légume; alors il demande un troisième rosbif, toujours avec beaucoup de pommes de terre, et puis : « Du pain!... garçon, du pain! » Si bien que mes clients ont fini par se fâcher et que le garçon est venu me prévenir dans la salle du haut où je me trouvais. Je dis au garçon : « Il n'a plus que son dessert, portez-le lui, il s'en ira tout de suite après. »

Le garçon lui offre du fromage ou des pruneaux : « Des pruneaux! crie-t-il, quand j'ai refusé des épinards; c'est encore pis. » Mon garçon lui dit que c'est le dessert du jour : « Est-ce qu'on ne peut pas remplacer le dessert du jour par autre chose? demande-t-il. — Si, monsieur, répond le garçon; si vous voulez un petit verre? »

Il refuse et demande qu'on lui remplace le dessert par un quatrième rosbif. (*Rire général dans l'auditoire.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Enfin?

LE TÉMOIN. — Eh bien, on lui a refusé, et alors il s'est levé en colère, a déclaré qu'il ne payerait pas et s'est sauvé; mais nous avons crié au voleur et des agents l'ont arrêté.

M. LE PRÉSIDENT, *au prévenu*. — Et vous n'aviez pas un sou sur vous pour payer votre consommation?

LE PRÉVENU. — Je vous demande pardon, monsieur le président, j'avais de l'argent; mais les passants qui ont sauté sur moi, m'ont déchiré mes vêtements. Tenez, voyez mon paletot. Et mon argent est tombé dans la rue.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi, si vous aviez de l'argent, n'avez-vous pas payé votre dîner?

LE PRÉVENU. — Ce gargotier vous l'a dit lui-même.

LE RESTAURATEUR. — Vous ne trouviez pas que ma cuisine était de la gargote, à la façon dont vous dévoriez.

LE PRÉVENU. — Enfin, on peut changer son dessert contre autre chose et vous avez refusé, alors j'ai dit que je ne payerais pas.

Le tribunal condamne ce dévorant à un mois de prison.

Jules MOINAUX.

Dans notre numéro du 7 courant, nous avons publié un article intitulé : *l'Oreiller*, dans lequel nous disions que, pour bien dormir, pour goûter un repos salutaire, il faut que le corps soit dans une position parfaitement horizontale : pas d'oreiller, le corps à plat, la tête à plat.

Voici les lignes qu'on nous adresse à ce sujet :

Encore l'oreiller.

J'ai obéi en tous points, monsieur le rédacteur, au conseil de M. le docteur Danis. Le corps bien étendu et posé horizontalement, les bras collés au corps, j'ai mis avec confiance ma joue contre le matelas... et j'ai attendu le sommeil!

Hélas! j'ai constaté avec regret que le remède ne vaut rien! Pas plus que d'ha-

bitude, le sommeil n'est arrivé, non plus que la douce torpeur et l'engourdissement prédits. Au contraire, ces paroles du docteur Danis, que je me répétais tout bas, me tinrent éveillé un peu plus longtemps que les autres nuits : « Le système est bon pour les anémiques, les nerveux, les gastralgiques, les dilatés de l'estomac, etc. »

Je n'ai donc rien de tout celà, me disais-je, puisque, malgré mes oreillers supprimés, je ne dors pas encore! Il faut qu'il y ait autre chose. Et je me mis à faire l'inspection de ma conscience afin de savoir si peut-être elle était la cause de mes insomnies.

Je découvris bien quelques délits; mais, dans l'intention de me tranquilliser, je me dis : « Voyons, ne te tourmente pas trop, ce n'est pas là ce qui t'empêche de dormir, puisque le fameux anarchiste Henry, lui-même, au moment de passer à la guillotine, fut trouvé dans sa cellule dormant du sommeil du plus innocent des hommes. »

Après bien des réflexions, je finis par penser que le plus ou moins d'oreiller ne signifie rien, que la tête peut être placée très haut ou très bas suivant les goûts, mais que, pour dormir comme nous le faisions dans les belles années de notre jeunesse, il suffirait d'avoir le cœur content, comme nous l'avions alors.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, etc.

(Un abonné.)

Lo grand Samuïet et la porta dâo mothi. *

Lo mothi dè Recoussegredon avâi fauta dâi maitrès. Assebin la municipalitâ sè décidà dè férè reimbotsi lè mourets ein défrou, po cein que la pliodze avâi déliettâ lo mortier et que y'avâi dâi moués dè regret perque bas. Le décidà assebin dè férè onna porta nâova, kâ la vîlhie ne clliousâi pequa bin; lè z'eingons gavoitâvont; lè z'épârès sè décllioulâvont; la saraille et lo péclliet sè démangueliounâvont, et la pourra porta étâi tota dè gouingoué.

Po lo reimbotsadzo, c'étâi l'afférè dâi maçons; mâ po la porta, la coumouna avâi prâo bou et le lo poivè fourni âo cherpentier.

Lè municipaux décidont don dè férè senâ lo coumon on matin po allâ âo bou choisi on tsâno po lo mettrè avau; et quand l'ont ti étâ lé avoué dâi réssès, dâi détraux et dâi iâodzo et que l'ont z'u trovâ lo tsâno que convegnâi, l'a bintout étâ bas.

On iadzo perque bas, l'ont ébrantsi et einmottâ, et coumeint on ne poivè pas einmenâ la fonda tot de 'na pîce, la faillâi réssi ein on part dè bets; mâ, pè malheu, lo syndiquo avâi âobliâ dè preindrè la mésoura dè la porta, et diâbe! faillâi pas allâ réssi cllia fonda trâo granta âo trâo courta.

Mâ coumeint l'étiont prâo suti, l'ont bintout z'u su cein que y'avâi à férè. Adon lo syndiquo criè lo grand Samuïet, ion dâi municipaux, qu'étâi caporat dâi grenadiers, que dévessâi don étrè on bî l'hommo, et lâi fâ :

— Samuïet! n'ein âobliâ dè mésourâ la porta dâo mothi; ora, coumeint l'est tè que t'es lo pe grand dâo veladzo, tè faut tè cutsi su la fonda; on la réssèrà à râ tè solâ, et on laissérà on pi et demi ein dessus dè ta téta po que te pouéssè passâ avoué ton tsapé dé coumenïon; et iô te passèré, ne vollieint ti passâ.

L'est bon. Samuïet s'étai à pliat veintro su la fonda, et quatro z'hommo sè mettont à réssi avoué la granta résse. Ma fâi, quand l'ont z'u fé la séconda taille, lo bet dè fonda, que n'étâi pas ratenu, et su quiet étâi adé lo grand Samuïet, sè met à remoâ, et coumeint l'étiont âo coutset d'on grand tierdzo, la fonda sè met à regattâ avau. Lo grand Samuïet, que sè cheint einmodâ, preind poâire, eimpougnè la fonda à la brachà, et lo vouâiquie que rebedoulè avau lo cret.

Quand lè z'autro lo vayont dérupitâ, lè z'ons, tot émochenâ, lâi criâvont :

— Tins bon, Samuïet! tins bon! t'és asse soveint dessus què dézo! coradzo! tandi que dâi z'autro, dè clliâo que rizont dè ti lè guignons, s'épéclliâvont dè rirè dè vairè regattâ cllia novalla sorta dè rebatté et sè tegnont lo veintro dè vairè prevolâ sè pantets dè veste et lo motset dè son bounet ti lè iadzo que sè trovâvè dâo coté dâi niolès.

A la fin, Samuïet et la fonda sè sont arretâ; mâ lo pourro coo étâi asse reindu d'ètrè allâ lo contr'avau què se l'avâi du portâ la fonda lo contr'amont; mâ lè z'autro sè fotiont dè cein; l'avionl la mésoura dè la porta dâo mothi, et l'étâi tot cein qu'ein faillâi.

(*) Temple, église.

Nous recevons les vers suivants, inspirés par la fête à laquelle nous touchons :

Des lacs d'azur à la cime neigeuse,
O Liberté, c'est ici ton séjour!
Et nous, les fils de la Patrie heureuse,
Nous la servons avec un grand amour.

Dans ces beaux jours de fête cantonale,
Patrie! à toi notre salut joyeux!
Drapeaux flottez dans notre capitale,
Où vos couleurs réjouiront nos yeux.

Tireurs vaudois, voici la lutte ardente
Pour conquérir la coupe et les lauriers!
Ouvrons les feux de l'arme triomphante :
A vous l'honneur! vaillants carabiniers!

Quand le rappel nous ouvre la cantine,
Fraternité, nous goûtons tes plaisirs;
Toujours heureux qu'un bon esprit domine,
Avec la paix, pour combler nos désirs.

Dans ces beaux jours où ta gloire, ô Patrie!
Couvre l'autel où brûle notre encens,
Amour sacré d'une terre chérie,
Inspire encor à nos cœurs tes accents!

Un Vaudois.

Aux examens du collège.

Il y a sept ou huit ans se présentait pour entrer en *septième* du collège cantonal, un jeune garçon aux yeux noirs, au regard timide relevé cependant par un léger sourire. Arrivé depuis peu de jours à Lausanne — il venait d'un canton voisin, — perdu au milieu de camarades plus bruyants et moins novices que lui, l'enfant attendait son tour de passer son examen d'arithmétique.

Enfin le voici au tableau noir :

— Connais-tu la numération, lui dit le maître, en le tutoyant pour le mettre à son aise.

— Non, monsieur. Qu'est-ce que c'est la numération?

— Ecris 1887?

— Voilà!

— 30,043?

— C'est fait!

— Très bien, mon ami; c'est juste, dit le professeur.

— Oh! je sais bien écrire les nombres, mais je ne connais pas le mot numération.

— Connais-tu les quatre règles simples? reprend le maître.

— Qu'est-ce que c'est... les quatre règles simples?

— L'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

— Oui, m'sieu! mais la division, je la connais pas tant bien; elle est trop difficile!

— Çà ne fait rien; nous l'apprendrons ensemble. Je vais écrire une multiplication au tableau noir; tu la feras, afin que je sache si tu connais le livret et si tu calcules rapidement.

Le professeur en était au troisième chiffre, quand le brave petit garçon, plein de confiance en son futur maître, le tire par son habit, lui disant à voix basse :

— Pas trop longue!

« J'aurais volontiers embrassé le gamin sur les deux joues, » nous disait M. X. en nous contant l'histoire.

Américaines et Françaises.

Un voyageur français, M. Lacroix, vient de consigner dans la *Vie contemporaine*, sous une forme très piquante, une charmante étude sur la femme américaine. On en pourra juger par les quelques passages qu'on va lire :

« J'avoue, dit M. Lacroix, que ce qui m'a le plus choqué, chez les Américaines, c'est la façon plus que discrète dont elles remplissent leurs devoirs maternels. Je suis convaincu qu'elles ai-